

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_187**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par L'Association CYCL'ONE en date du 18 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les épreuves de Cyclo-Cross pour la Coupe de France de Monocycle 2025 **le Mercredi 29 Octobre 2025 et le Jeudi 30 Octobre 2025**,

Sur le terrain communal situé entre la Rue Ballaloud, les bords d'Arve et le Foron.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de cette épreuve de Clyclo-cross, la circulation pourra être légèrement perturbée en bordure de la Rue Ballaloud le **Mercredi 29 Octobre 2025 de 8h30 à 12h30** et le **Jeudi 30 Octobre 2025 de 14h30 à 17h30**.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire fournie par les Services Techniques sera mise en place par les organisateurs de la course.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques responsable des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 18/09/2025

Le Maire, SCIONZIER
Sandro PEPIN

